

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 02/10/2018

Date de la convocation
26/09/2018

Date d'affichage
26/09/2018

L'an 2018, le 2 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Présents : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. LIAUD Eric, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, Mme ARNEAU Christine, M. GAUTHIER Didier, Mme ROUMEAU Angélique, M. OURTAAU Patrick, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, Mme BEAUDOIN Bettina, Mme BRISSON Marie-Christine, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme FEITO Laetitia

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROY Karine à Mme BEAUDOIN Bettina, M. GOURGUES Christophe à Mme DAGNAUD Pierrette, M. ETEVENARD Marc à Mme VALENTE Aline, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. PLACERAUD Jean-Michel à Mme BRISSON Marie-Christine, Mme PEREIRA Ana à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

A été nommée secrétaire : Mme PETIT Dominique

SOMMAIRE

- 2018_09_01 Modification du guide des tarifs - ajout tarification "photocopies en couleur" pour les associations de Châteaubernard
- 2018_09_02 Avis sur l'adhésion volontaire de comités syndicaux au centre départemental de gestion de la fonction publique de la Charente
- 2018_09_03 Modification du tableau des effectifs
- 2018_09_04 Besoin saisonnier
- 2018_09_05 Modification des fréquences de ramassage des ordures ménagères et du verre à Châteaubernard année 2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2018_09_01

Modification du guide des tarifs - ajout tarification "photocopies en couleur" pour les associations de Châteaubernard

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la création d'un tarif pour la réalisation de photocopies en couleur au profit des associations de Châteaubernard.

Tarifcation unitaire : 0,05 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise la création d'un tarif pour la réalisation de photocopies en couleur au profit des associations de Châteaubernard (Tarification unitaire : 0,05 €)

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2018_09_02

Avis sur l'adhésion volontaire de comités syndicaux au centre départemental de gestion de la fonction publique de la Charente

Adhésion au centre de gestion de la fonction publique de la Charente

L'article 15 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale indique qu'il peut être fait opposition à une demande d'affiliation volontaire par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les comités syndicaux des syndicats mixtes fermés suivants sollicitent leur adhésion au centre de gestion de la fonction publique de la Charente.

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Charente Amont,
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture et Auge,
- Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières Bandiat Tardoire et Bonnieure,
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval,
- Syndicat Mixte des Bassins Argenton-Izonne et Son-Sonnette,
- Syndicat Mixte du Bassin des Rivières de l'Angoumois,
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Né,

Il y aurait lieu que le conseil municipal émette un avis sur ces demandes d'adhésions volontaires.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Emets un avis favorable aux demandes d'adhésions volontaires au centre de gestion de la Fonction Publique de la Charente dans les conditions ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2018_09_03
Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre d'un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions :

Suppression de poste

Filière technique, titulaire, poste à temps complet
1 poste d'adjoint technique

A compter du 1er décembre 2018

Création de poste

Filière technique, titulaire, poste à temps complet
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

A compter du 1er décembre 2018

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise la modification du tableau des effectifs dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2018_09_04
Besoin saisonnier

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois permanents des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics administratifs territoriaux sont, conformément aux termes de l'article 3 de la Loi du 13 juillet 1983 (titre I du statut général des fonctionnaires), occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

En vertu de ce principe, le recours à des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents, reste l'exception et n'est envisageable que lorsque la recherche de fonctionnaire est restée infructueuse.

A contrario, dès lors qu'il s'agit de faire face à des besoins non permanents, ne justifiant donc pas la création d'un emploi budgétaire, le recours à des agents contractuels est règlementairement prévu, notamment celui destiné à faire face à un accroissement saisonnier d'activité (Article 3_2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

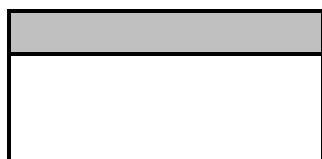
Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'un tel recrutement, la durée maximale de l'engagement est fixée à 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Dans ces conditions, monsieur le Maire sollicite l'autorisation de recruter un agent contractuel de catégorie C pour faire face à un besoin saisonnier à temps non complet 21/35ème pour exercer les fonctions d'adjoint d'administratif. La rémunération s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, afférente aux adjoints administratifs.

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement pour une période de 6 mois à compter du 3 octobre 2018.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise le recrutement d'un agent contractuel de catégorie C, pour faire face à un besoin saisonnier, à temps non complet 21/35ème, dans les conditions évoquées ci-dessus.



D. n° 2018_09_05

Modification des fréquences de ramassage des ordures ménagères et du verre à Châteaubernard année 2019

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce sur la modification de la fréquence de ramassage des ordures ménagères et du verre au titre de l'année 2019 à Châteaubernard.

Proposition :

- Suppression d'un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères (maintien du ramassage le lundi)
- Suppression du ramassage du verre et mise en place d'un réseau de points d'apport volontaire à compter du 1^{er} janvier 2019

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- Par 23 voix pour, 4 voix contre, donne un avis favorable à la suppression d'un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères (maintien du ramassage le lundi)
- Par 19 voix pour, 8 voix contre, donne un avis favorable à la suppression du ramassage du verre et mise en place d'un réseau de points d'apport volontaire à compter du 1^{er} janvier 2019